



Association insolvable condamnée par la cour d'appel

Par montory, le **06/08/2010** à **14:37**

Bonjour,

j'ai été licencié sans cause réelle et sérieuse par mon ancien employeur (après 30 ans de service), une association cette dernière a été condamnée en appel par la chambre sociale de bordeaux à m'indemniser l'huissier que j'avais mandaté pour le recouvrement, vient de m'adresser le procès verbal de carence, l'association étant liquidation amiable et n'ayant plus de revenus est insolvable ma question : existe t il un organisme ou caisse spécifique qui indemnise les personnes se trouvant dans ma situation

merci pour vos réponses